

COMMUNE DE MEZERAY

COMPTE RENDU INTÉGRAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

Date de convocation : 01/04/2022
Membres en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, **s'est réuni le MARDI 12 AVRIL à 20 H 00 à la salle de la Mairie**, sous la présidence de Hervé FONTAINEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, BOURNEUF - COURTABESSIS Véronique, CHALUMEAU Jacky, LEZE Chantal, EMERY Sylvain, DELCROS Thibaut, Benjamin CHARLOT, Anthony BRISSAULT, Benoit HEUZARD, ESNAULT Véronique, Karine LOISEAU, Claude CLEMENT, Sandrine MALATERRE, Estelle LAMBLIN.

Absents excusés : MARTIN Edwige pouvoir à **Véronique BOURNEUF - COURTABESSIS**, Elisabeth WHITE pouvoir à **Sandrine MALATERRE**, RAULT Marie Claire pouvoir à **Hervé FONTAINEAU**, Christophe COURANT.

Absent non excusé : AIGLEMONT Martial.

Secrétaire de séance : Madame Véronique BOURNEUF - COURTABESSIS a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR TRAITE

Préambule : le procès-verbal du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité et sans observation.

I) ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Régularisation d'un acte administratif Préfectoral

L'arrêté Préfectoral référencé : 2013360-0002 en date du 26 septembre 2013 a prononcé la dissolution de la Communauté de Communes du Pays MALICORNAIS avec effet au 31 Décembre 2013. Un protocole régissant cette dissolution (cas rarissime en France) a été annexé à l'arrêté dans le but de définir :

- Les conditions de la répartition des actifs et passifs de l'EPCI conformément aux dispositions contenues dans l'article L 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- La mise en place d'indemnisations financières entre communes suite à l'impossibilité physique d'une répartition patrimoniale équitable (la commune de COURCELLES LA FORET qui n'avait pas de bien communautaire a reçu une dotation financière)
- Le devenir du personnel intercommunal

Il résulte de ce protocole que parmi les biens et équipement dévolues à la commune, figure le site des « Mésangères ». Par ailleurs, il est précisé que la Commune se substituera au 1^{er} Janvier 2014 à la Communauté de Communes du Pays MALICORNAIS dans tous les contrats en cours et, à ce titre, assumera toutes les charges et encaissera toutes les recettes qui devront être exécutées après cette date et qui seront rattachables à l'équipement dévolu à la Commune y compris les restes à recouvrer.

Monsieur le Maire précise que l'arrêté Préfectoral du 26 Septembre 2013 n'a pas été publié au service de la publicité foncière. Cette formalité n'avait pas été précisée à l'époque et il convient maintenant de régulariser cette situation juridique. Au cadastre, la Commune est bien propriétaire du site des « Mésangères » mais pas au service de la publicité foncière. Néanmoins, les impôts fonciers ont toujours été acquittés par la collectivité.

Après avoir entendu cet exposé, il vous est demandé :

- **D'AUTORISER** Maître VERRON, Notaire à LA FLECHE, a rédigé l'acte contenant le DEPOT DE PIECES et de le publier au service de la publicité foncière (LE MANS 1) par ses soins
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le DEPOT DE PIECES ainsi que tous les documents nécessaires pour réaliser cette formalité
- **D'ACQUITTER** et **DE SUPPORTER** les frais, droits et honoraires de l'acte et de ceux qui en seront la suite et la conséquence.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Maître VERRON a rédigé l'acte contenant le DEPOT DE PIECES et de le publier au service de la publicité foncière (LE MANS 1). Monsieur le Maire est également mandaté pour signer le DEPOT DE PIECES ainsi que tous les documents nécessaires pour réaliser cette formalité. Les frais, droits et honoraires de l'acte seront acquittés par la collectivité (400 Euros environ). Le Conseil Municipal se félicite que l'imbroglia juridique relatif au site des « Mésangères » soit enfin résolu.

1.2 Régularisation de la délibération du 16 Mars 2022

Par délibération en date du 16 Mars 2022, le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir la parcelle cadastrée D n°1053 d'une contenance de 1 179 m² appartenant à Monsieur LAVOUE Bernard domicilié à CERANS FOULLETOURTE. Le coût de la transaction avait été fixé à 1 €. La délibération stipulait que l'acte de vente serait rédigé par Maître VERRON mais le vendeur souhaite confier cette tâche à un notaire de CERANS FOULLETOURTE.

Après avoir entendu cet exposé, il vous est demandé :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente chez le Notaire désigné par le vendeur et d'acquitter les frais relatifs à cet achat.
- **DE CONFIRMER** les termes de la délibération du 16 Mars 2022 sauf le notaire chargé de la rédaction de l'acte authentique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente chez le notaire désigné par le vendeur, Monsieur LAVOUE Bernard. Le Conseil Municipal confirme les termes de la délibération du 16 Mars 2022 sauf le notaire chargé de la rédaction de l'acte authentique.

II) FINANCES

DÉPENSES

"011 (2009) : 224 150

011 (2019) : 310 886

011 (2018) : 277 000

"011 (2016) : 275 643

"011 (2012) : 255 011

"011 (2014) : 294 249

"011 (2017) : 294 418

"011 (2013) : 286 882

"011 (2015) : 300 094

N° compte	LIBELLE	Prévu BP 2021	Situation 31/12/2021	Proposition BP 2022	OBSERVATIONS
011	CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	296 700,00	280 795,81	293 545,06	
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	176 500,00	160 559,58	169 544,06	
60228	Vêtements de travail				
6042	Achat de prestations services	50 000,00	43 988,48	48 000,00	
60611	Eau et Assainissement	8 000,00	5 572,65	8 000,00	
60612	Energie - Electricité :	29 000,00	33 859,49	35 000,00	
60621	Combustibles : Fioul	28 000,00	22 694,42	25 000,00	
60622	Carburants	3 000,00	2 711,93	3 000,00	
60623	Alimentation :	2 500,00	2 455,22	2 500,00	
60631	Produits d'entretien des bâtiments	12 000,00	11 382,29	12 000,00	7400 covid
60632	Acquisition divers petits matériels	12 000,00	15 763,20	13 000,00	
60633	Fournitures de voirie	8 000,00	4 826,33	7 000,00	
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 974,86	1 000,00	
6064	Fournitures de bureau	3 000,00	2 029,47	2 500,00	
6067	Fournitures scolaires	10 000,00	9 188,02	10 000,00	
6068	Autres fournitures	10 000,00	4 113,22	2 544,06	

61	SERVICES EXTERIEURS	63 000,00	58 336,87	63 101,00	
611	Contrats de prestations				
6135	Locations photocopieurs, matériel voirie et SATAS	1 000,00	1 997,78	2 001,00	Batterie
61521	Terrains : espace boisé		1 311,22	600,00	
61522	Entretien bâtiments				
615221	Bâtiments publics	13 000,00	5 486,80	10 000,00	
61523	Entretien voies et réseaux				
615231	Voiries : petits travaux	8 000,00	7 525,20	8 000,00	
61551	Entretien matériel roulant	4 500,00	3 676,29	4 000,00	
61558	Ent.divers matériels Sce Technique (autres que véhicules)	5 000,00	6 076,33	5 000,00	3000 : chaudière
6156	Contrats maintenance : Bâtiments, Copieurs, Logiciels, Eclairage Pu.	19 000,00	17 614,67	19 000,00	
616	Primes d'assurance des bâtiments				
6161	Multirisques	11 500,00	11 403,54	12 500,00	
6182	Documentation générale et technique	500,00	573,51	500,00	
6184	Frais de formation	500,00	1 434,00	1 000,00	
6188	Autres frais divers		1 237,53	500,00	nuisibles, vidange
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	46 200,00	51 196,60	49 900,00	
6282	Frais de gardiennage		120,97		
6236	Catalogues, imprimés		26,70		
6226	Hono.géomètre,notaire et DDE	9 000,00	7 811,86	8 000,00	TR6
6228	Divers	500,00	618,17	500,00	
6231	Avis dans la presse (enq. publique : modification POS)				
6232	Fêtes et cérémonies	15 000,00	19 565,88	18 400,00	
6237	Publications	5 000,00	4 904,00	5 500,00	
6247	Transports collectifs				
6248	Divers (transports)		1 436,80	1 500,00	
6251	Voyages et déplacement du personnel	500,00	90,04	500,00	
6261	Frais d'affranchissement	3 500,00	3 017,77	3 000,00	
6262	Frais de télécommunications	7 000,00	7 479,34	7 000,00	Fibre salle + Lumi.
627	Services bancaires	200,00	429,74	500,00	
6281	Cotisations Associations des Maires (France et Canton)	1 000,00	738,80	1 000,00	
6283	Nettoyage des locaux	1000	115,00		
6284	Redevance services rendus	3500,00	3 176,25	3 500,00	

6288	Autres :		1 665,28	500,00	Reprise compta.
63	IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES	11 000,00	10 702,76	11 000,00	
63512	Taxes Foncières (dont OM)	11 000,00	10 312,00	11 000,00	
6355	Taxes et impôts véhicules		390,76		
012	CHARGES DE PERSONNEL	504 500,00	493 935,17	502 000,00	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	47 000,00	43 304,89	0,00	
621	Personnel extérieur service : personnel API				
6218	Autre personnel extérieur	47 000,00	43 304,89		
N° compte	LIBELLE	Prévu BP 2021	Situation 31/12/2021	Proposition BP 2022	OBSERVATIONS
63	IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES	5 500,00	5 149,37	0,00	
6332	Cotisations versées au FNAL		256,76		
6336	Cotisations au Centre de Gestion et au CNFPT	5 500,00	4 892,61		
64	CHARGES DE PERSONNEL	452 000,00	445 480,91	502 000,00	
6411	Personnel titulaire	304 876,00	273 829,53	502 000,00	
6413	Personnel non titulaire	9 856,00	23 509,90		
6478	Autres charges sociales diverses		325,93		
6451	Cotisations à l'URSSAF	60 325,00	56 335,37		
6453	Cotisation Caisses de retraite : CNRACL et IRCANTEC	56 212,00	65 293,00		
6454	Cotisations à l'ASSEDIC		952,11		
6455	Cotisations assurances du personnel : GROUPAMA	17 731,00	20 292,65		
6456	Cotisations FNC Supplément Familial	3 000,00	3 317,80		
6458	Cotisations autres organismes sociaux : CNAS				
6475	Médecine du travail, pharmacie		1 624,62		
014	ATTENUATION DE CHARGES	97 000,00	95 850,00	98 000,00	
73	IMPOTS ET TAXES	97 000,00	95 850,00	98 000,00	
7391171	Dégrèvement taxe foncière	2 000,00	1 539,00	2 000,00	
7391173	Dégrèvement TP et de la CET				
739221	Reversements sur FNGIR	94 000,00	93 495,00	94 000,00	
739211	A.C. négative	1 000,00	816,00	2 000,00	
42	OPERATION D'ORDRE	4 414,00	6 809,68	9 467,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4414,00	6 809,68	9 467,00	
6811	Amortissement	4414,00	4 414,00	9 467,00	
6558	Différence sur réalisation		2 395,68		

064	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00	0,00	
064	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00	0,00	
64731	Versement allocation chômage				
065	AUTRES CHARGES DE GESTION	140 120,00	127 753,88	145 483,00	
6531	Indemnités Elus	65 000,00	65 027,48	66 000,00	
6533	Cotisations de retraite élus	5 000,00	2 731,55	4 000,00	
6518	Autres		30,85		
657362	Subvention C,C,A,S,	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
6541	Admission en non valeur	1500	611,75	1500	
65732	Cotisation fin de mandat		130,05		
65888	Autres		1,4		
6553	Contingent Service Incendie	28 620,00	28 620,00	28 483,00	
65548	Contrib° org, regroupé : SALLE DES SPORTS de MALICORNE	18 000,00	15 288,00	16 500,00	
6588	Hôpital LE BAILLEUL			1 500,00	
65738	Autres organismes publics		1 442,80	1 500,00	
6574	Subventions Associations	20 000,00	11 870,00	24 000,00	
66	CHARGES FINANCIERES	26 094,00	18 442,27	19 000,00	
6611	Intérêts emprunts et dettes				
66111	Intérêts réglés à l'échéance	26 094,00	18 442,27	19 000,00	
6615	Interêts des comptes courants				
668	Autres charges financières				
6688	Autres				
67	CHARGES EXCETPIONNELLES	1 000,00	450,00	2 100,94	
6714	Autres charges exceptionnelles		450,00		
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	1 000,00		1 500,94	
6811	Amortissement				
675	Valeur comptable immobilisations cédées				
6718	Autres charges exceptionnelles			600,00	
73	IMPÔTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00	
739113	Reversement conv de fiscalité				
739116	Reversement Taxes (GIR+J,A,)				
7391171	Dégrèvement jeunes agriculteurs				
73923	Reversement GIR				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	399 766,00		497 503,00	
002	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE				

RASÉD+
Fourrière

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 469 594,00	1 024 036,81	1 567 099,00	
---	---------------------	---------------------	---------------------	--

Section de FONCTIONNEMENT

RECETTES

N° compte	LIBELLE	Prévu BP+DM 2021	Situation 31/12/2021	Proposition BP 2022	Observations
002	EXCEDENT ANTERIEUR	91 094,30	0,00	174 545,06	
002	Excédent antérieur reporté (n-1)	91 094,30		174 545,06	
013	ATTENUATION DE CHARGES	6 000,00	8 851,44	5 000,00	
6419	Remboursement rémunération personnel par assurance	4 000,00	7 408,44	3 500,00	
6459	Remboursement sur charges de personnel	2 000,00	1 443,00	1 500,00	
042	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00	
7761	Différences/réalisations				
64	CHARGES DE PERSONNEL		0,00	0,00	
6479	Remboursement sur autres				
70	PRODUITS DES SERVICES	118 500,00	112 839,84	111 200,00	
7022	Coupe de bois		248,75		
70311	Concessions dans le cimetière	2 000,00	2 605,00	2 000,00	
70323	Rdvce occupat° domaine public (France Telecom)	2 700,00	2 714,73	2 700,00	
70848	Divers : SDIS	2 800,00	2 833,67	2 000,00	
7067	Redevances périscolaires : cantine et garderie	90 000,00	83 478,20	83 000,00	
70846	aux gfp de rattachements		84,75		
70631	A caractère sportif		460,00	500,00	
70878	APC+SAEP+PAVE	21 000,00	20 414,74	21 000,00	
73	IMPOTS ET TAXES	555 000,00	601 373,00	596 053,00	
73111	Contributions directes : Impôts locaux	463 000,00	497 502,00	504 000,00	Compen, TH
7318	Autres impôts		314,00		
73112	Fiscalité				
73211	Fiscalité locale				
7318	Autres impôts locaux (TP)				
7321	Attribution de compensation				

73223	Etat - compensation TH, FPIC	36 000,00	46 401,00	35 053,00
7336	Droits de place			
7343	Taxe sur les pylônes électriques	56 000,00	57 156,00	57 000,00
73681	Emplacement publicitaire			
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation			
739113	Reversements conv, de fiscalité			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	624 999,70	624 025,12	608 300,00
74111	Dotation forfaitaire ETAT : Subvention de l'Etat	217 000,00	216 412,00	213 000,00
74121	Dotation solidarité rurale 1	270 000,00	284 051,00	284 000,00
7478	Autres organismes			
74127	Dotation nationale péréquation TP	71 000,00	70 704,00	65 000,00
744	FCTVA	1 000,00	3 624,79	1 000,00
747	Participations diverses de l'Etat			
74718	Autres subventions ETAT		722,52	300,00
7478	Autres		525,75	
7482	Droits de mutations			
7482	Compensation perte taxe additionnelle : Droit Mutation	29 000,00	33 775,89	31 000,00
742	Assurance élus		117,00	
748314	Compensation TP			
74832	Attrib° Fonds Depart. Taxe Professionnelle	7 000,00	6 935,17	7 000,00
74833	Etat-Compensation Taxe Professionnelle			
74834	Etat-Compensation Taxe Foncière	6 000,00	7 157,00	7 000,00
74835	Etat-Compensation Taxe Habitation	23 999,70		
7484	Dotation de recensement			
7488	Autres attributions, subventions			
75	PRODUITS DE GESTION	73 000,00	75 116,42	71 000,00
752	Revenus des immeubles	73 000,00	75 115,04	71 000,00
7588	Produits divers (Rembt avoirs et chauffage)		1,38	
76	PRODUITS FINANCIERS	-	-	-
761	Produits de participation			
762	Produits des autres immobilisations			
764	revenus des VMP			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00	1 242,17	1 000,94
7711	Dédits et pénalités perçues			
773	Mandats annulés	1 000,00	1 242,17	1 000,94
775	Produits cession immobilisation			
776	Différences/réalisations			
7788	Produits exceptionnels			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 469 594,00	1 423 447,99	1 567 099,00

PROJETS D'INVESTISSEMENTS POUR 2022

DÉPENSES

Libellés	RAR	BP 2022	TOTAL
RAR 2022 : 160 000 € Sal.	284 000,00		284 000,00
Déficit investissement	138 960,06		138 960,06
Capital des Emprunts		118 000,00	118 000,00
BÂTIMENTS			
Cantine : Menuiserie + Peinture		32 000,00	32 000,00
Cantine : régul 2021		9 000,00	9 000,00
Ecole Pri. : Toiture et réfec. Classes		130 000,00	130 000,00
Primaire : crédits complémen.		20 000,00	20 000,00
Logements Locatifs		10 000,00	10 000,00
Ecole Maternelle : salle motricité		8 000,00	8 000,00
Vestiaire à la caserne		9 000,00	9 000,00
Cabinet Médical (TCM)		5 000,00	5 000,00
Aménagement intérieur salle TRIDON		40 000,00	40 000,00
Clôture espace vert de la salle pol.		10 000,00	10 000,00
Vitraux de l'église		20 000,00	20 000,00
Vestiaires Foot (provision)		50 000,00	50 000,00
MAISON LECOMTE		110 000,00	110 000,00
VOIRIE :			
Trottoirs Avenue Gare		33 000,00	33 000,00
Busage rue Robinson		15 970,00	15 970,00
Rive du canal et trottoirs route de CERANS		16 000,00	16 000,00
Eclairage salle poly.		3 000,00	3 000,00
3 mâts solaire aux "Musses"		12 000,00	12 000,00
MAIRIE :			
Photocopieur		8 000,00	8 000,00
Réfection de 3 salles		16 000,00	16 000,00
Réseau informatique (SAPLEC)		13 000,00	13 000,00
DIVERS :			
Terrain "MARCHAND"		18 000,00	18 000,00
Enrouleur foot (21)		7 500,00	7 500,00
Signalétique des salles		2 500,00	2 500,00
Eclairage de Noël		15 000,94	15 000,94
Matériels divers		5 000,00	5 000,00

TOTAL	422 960,06	735 970,94	1 158 931,00
--------------	-------------------	-------------------	---------------------

RECETTES

Libellés	RAR	BP 2022	TOTAL
RAR 2022	107 000,00		107 000,00
001 : Excédent			0,00
Affectation du résultat au 1068	315 960,06		315 960,06
Virement du fonctionnement. 021		497 503,00	497 503,00
PARTICIPATION DE L'ETAT :			
Récupération de la TVA (2020)		103 000,94	103 000,94
Subvention informatique			0,00
Taxe d'Aménagement		16 000,00	16 000,00
DIVERS :			
Amortissement : 28031		9 467,00	9 467,00
Prêt CT Relais		110 000,00	110 000,00
			0,00
			0,00
TOTAL	422 960,06 €	735 970,94 €	1 158 931,00 €

MANQUE : **0,00**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal avalise le Budget Primitif 2022 présenté par Madame BOURNEUF – COURTABESSIS Véronique, Adjointe aux finances. Document budgétaire également adopté par la Commission des Finances lors de sa dernière séance.

SUBVENTIONS 2022

PROPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Article	Intitulés	VERSEES EN 2021	DEMANDES 2022	Proposition Commission des Finances	Observations
65548	Contribution aux Syndicats	15 288.00 €	16 500.00 €	16 500.00€	
	S.I.V.U. (gymnase du collège)	15 288.00	16 500.00	16 500.00	B.P. : 16 500 €
65736	Subventions au C.C.A.S.	2 000.00 €			
	Subvention C.C.A.S.	2 000.00	2 000.00	2 000.00	A VERSER
6574	SUBVENTIONS VERSEES				
6574	COMMUNE	11 870.00		24 000 €	
	Association Anciens de MÉZERAY	1 500.00	2 100.00	2 100.00 €	
	Familles de la Sarthe	400.00	400.00	400.00 €	Ex Familles Rurales
	ASM	1 000.00	1 000.00	1 000.00 €	
	Union Musicale de MEZERAY	600.00	1 200.00	1 200.00 €	
	Amicale Sapeurs- Pompiers	300.00	600.00	600.00 €	
	Nature et Balade	1 300.00	1 300.00	1 300.00 €	
	Les Amis du Fjord	0	1 000.00	0 €	Rien reçu
	Groupement Défenses cultures	170	120.00	120.00 €	Prévoir adhésion POLLENIZ
	Retraite Sportive	0	200.00	200.00 €	
	UNC-AFN de MÉZERAY	150.00	150.00	150.00 €	
	LA BOULE DE FORT	0	1 200.00	800.00 € Vote 1 200 €	
	Sports à l'école : USEP		3 400.00	3 400.00 €	
	Racine et Patrimoine	350.00	350.00	350.00 €	
	Fonds d'aide aux façades	0		1 500.00 €	Pas de dossier en 2021 mais 2 demandes possibles cette année
	FAMILY PROD ANIMATION	300.00			

Article	Intitulés	VERSEES EN 2021	DEMANDES 2022	Proposition Commission des Finances	Observations
	Don UKRAINE par la Croix Rouge			1 000 €	
	Association Les « Pit'chounes »	300.00	300.00	300.00 €	
	Ecole Buissonnière	1 400.00	3 000.00	3 000 €	
	Aînés Ruraux : Génération Mouvement	300.00	300.00	300.00 €	
	Gym volontaire	600.00	4 000.00	2 000.00 €	
	Don HANDI. (Mr RAZAT)	0		300.00 €	
	Don l'OUIE ZON			500.00 €	
	CANTON				
	Comice Agricole Cantonal	0	1 200.00	1 200.00 €	
	LUDOTHEQUE LA SUZE	200.00	597.00	200.00 €	
	Ecole de musique intercommunale	1 000.00	1 000.00	1 000.00 €	5 élèves seulement
	Entente Cantonale de Football	1 000.00	1 000.00	1 000.00 €	
	Amicale Maison de retraite de ST JEAN				Rien reçu
	Gymnastique NOYENNAISE				Rien reçu
	Sport au collège (UNSS)	100.00		100.00 €	Reçue
	ACC de LA SUZE		320.00	592.00 €	0.16 € /habitant (participation 2021 et 2022)
	DIVERS				
	Croix Rouge : Colis Ali. + Divers	700		1 000.00 €	Reçu
	A.P.A.J.H. ou ADAPEI				Reçu
					Demande reçue
	Restos du cœur de la SUZE	200.00		200.00 €	
					Demande reçue

					Demande reçue
					Demande reçue
	DURTAL VELO			0 €	Demande reçue
Article	Intitulés	VERSEES EN 2021	DEMANDES 2022	Proposition Commission des Finances	Observations
	Association pour le don de sang			0 €	Demande reçue
	ADMR			0 €	Demande reçue
	ECOLES				
	CHAMBRE DES METIERS DE PLOUFRAGAN			0 €	1 élève
	Maison Familiale de VERNEUIL			0 €	1 élève
	MFR de MAREUIL (85)			0 €	1 élève
	MFR de COULANS sur GEE			0 €	6 élèves
	Centre de Formation d'Apprentis			0 €	4 élèves

BP 2022 : 24 000 € en prévision

Vote du Conseil Municipal : 26 212 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avale le tableau des subventions proposé par la Commission des Finances. La subvention relative à l'association « La Boule de Fort », a fait l'objet, sur intervention du Maire et de Sandrine MALATERRE, après un vote (12 POUR, 4 CONTRE, 1 ABSENTION), d'une revalorisation. Proposition de la commission des finances: 800 € et vote du Conseil Municipal : 1 200 €. Lors de la prochaine séance, une Décision Modificative devra être prise car les crédits votés au budget primitif sont insuffisants.

2.3 Acquisition d'un bien immobilier

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire avait été missionné pour négocier l'achat d'un ensemble immobilier appartenant aux conjoints LECOMTE. L'acquisition de la maison, qui se trouve à proximité immédiate de l'ancien bar, permettra de supprimer le droit de passage. Droit de passage qui semble pénalisant pour vendre ou exercer une activité commerciale.

Monsieur le Maire a trouvé un accord avec les propriétaires, le bien serait aliéné 107 500 euros et les frais d'actes qui s'élèvent à 2 500 €, seront acquittés par la collectivité. **Les propriétés concernées par la transaction sont cadastrées AB n°259 (158 m²) et AB n°272 (287 m²).**

Après suppression dudit droit de passage, l'immeuble pourra ultérieurement être revendu.

Après avoir entendu cet exposé, il vous est demandé :

- **D'ACCEPTER** le montant de la négociation soit 107 500 € pour les vendeurs et 2 500 € de frais d'acte, à la charge de la collectivité
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toutes les pièces à intervenir
- **DE CONFIER** la rédaction de l'acte à Maître François VERRON, notaire à LA FLECHE.
- **DE S'ENGAGER** à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2022 et de financer l'investissement par un emprunt relais.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le montant de la transaction proposé par Les consorts LECOMTE, soit 107 500 € pour les vendeurs. Les frais d'acte seront acquittés par la collectivité soit 2500 €uros. La rédaction de l'acte authentique est confiée à Maître VERRON Ntaire à LA FLECHE et Monsieur le Maire est autorisé à le signer ainsi que toutes pièces à intervenir.

Monsieur le Maire est également mandaté pour signer le contrat de prêt auprès de l'organisme bancaire qui aura proposé la meilleure offre.

2.4 Vote des taux d'imposition 2022

L'article 5 de la loi de finances pour 2018 prévoit un nouveau dégrèvement qui s'ajoute aux exonérations existantes et permettra à environ 80 % ou 100 % ? des foyers d'être dispensés du paiement de la Taxe d'Habitation (TH) au titre de leur résidence principale d'ici 2023. Cette mesure est progressive.

Ce dégrèvement est pris en charge par L'Etat dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017 et sans conséquence sur les bases notifiées aux communes. **Cette année, comme l'an dernier, la collectivité ne va pas percevoir de taxe d'habitation et son produit sera compensé par la part départementale du foncier bâti.**

Exemple concret : Taux communal du foncier bâti : 19.31 % + taux départemental du foncier bâti : 20.72 % soit un taux de 40.03 % pour la commune.

Débat :

Chaque année, conformément à la législation en vigueur, le Conseil Municipal vote librement ses taux d'imposition **en respectant, néanmoins, les règles de lien entre les taux.** Le Conseil Municipal peut opter pour une augmentation uniforme des taux ou alourdir simplement une ou deux taxes. Le 31 Mars, l'Etat a notifié son document référencé **1259** et il peut se résumer ainsi :

	BASES DETERMINEES PAR L'ETAT	TAUX 2021	PRODUITS ASSURES AVEC LES TAUX 2020	TAUX 2022 : VOTES
Taxe d'Habitation	Fin de cet impôt pour les collectivités			Fin de cet impôt
Foncier bâti	1 032 000	19.31+ 20.72 = 40.03 %	413 110 €	40.03 %
Foncier non bâti	176 300	35.52 %	62 622 €	35.52 %
CFE et CVAE depuis 2014	Transfert à la CCVS		0 €	Transfert CCVS
			475 732 € (459 612 € en 2021)	

D'autres compensations ont également été instaurées par l'Etat. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants n'a pas été supprimée soit un gain supplémentaire pour la commune de **13 484 €**. Une allocation compensatrice de **7 297 €** sera versée à la collectivité, elle compense les dégrèvements accordés par l'Etat sur la fiscalité locale.

Cette réforme de la fiscalité locale est pénalisante pour la commune, en effet la part départementale du foncier bâti ne compense pas intégralement la suppression de la taxe d'habitation :

- **Ressources à compenser (bases TH 2020 X Taux 2017) : 227 663 €**
- **Ressources de compensation (part départementale) : 202 797 €**

Comme vous pourrez le constater, il manque **24 866 €** pour compenser à l'euro près cette suppression de la taxe d'habitation. L'Etat versera 26 308 € pour ne pas pénaliser la commune et respecter ses engagements pris antérieurement.

Il faut également ajouter que la collectivité ne percevra pas l'intégralité des 475 732 € car elle devra reverser 93 495 € au titre de la réforme fiscale de 2011. Cette réforme a trop avantagé la commune et l'Etat impose donc un remboursement partiel au profit des communes pénalisées par la refonte de la fiscalité notamment par la suppression de la taxe professionnelle. Dans le cadre de l'intégration de la commune au sein de la Communauté de Communes du Val de Sarthe, la commune a également perdu sa fiscalité professionnelle (somme entre 20 et 25 000 €uros). Néanmoins, les fonds liés à la fiscalité professionnelle sont reversés par l'intermédiaire de l'allocation compensatrice (A.C.). La somme versée en 2014 est figée dans le temps et si les recettes augmentent, la commune n'en percevra pas les fruits.

Bilan des ressources :

475 732 € + 13 484 € + 26 308 € = 515 524 € (497 502 € en 2021)

Après avoir entendu cet exposé, il vous est demandé :

- **DE FIXER**, en tenant compte de la règle de lien entre les taux, les taux d'imposition applicables pour l'année 2022
- **DE NOTIFIER** à l'administration fiscale dans les meilleurs délais la délibération

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la pression fiscale, les taux de l'année 2021 sont donc inchangés. La présente délibération sera notifiée dans les meilleurs délais à l'administration fiscale.

III) AFFAIRES GENERALES

3.1 Communications et informations du Maire

► Cérémonies

- Le souvenir des Déportés est programmé le vendredi 22 Avril à 19 H 00
- Le départ en retraite de deux agents communaux seront fêtés le vendredi 10 Juin à 19 H 00 à la salle polyvalente

► **Activité médicale**

Monsieur le Maire a reçu ce matin une sophrologue qui souhaite s'installer sur la commune après approbation du corps médical local. Elle a besoin d'un local de 10 m² environ pour exercer son métier. Le cabinet médical actuel, après réaménagement, est susceptible de l'accueillir.

► **Terrains à bâtir**

En accord avec le propriétaire, le panneau d'agglomération sera repoussé « route de LA FLECHE » (le Département sera consulté sur ce projet). Ce réaménagement permettra à un propriétaire de vendre plusieurs terrains à bâtir. Actuellement, les biens se trouvent hors agglomération et la vitesse autorisée ne permet pas une sortie en toute sécurité (les certificats d'urbanisme déposés ont tous reçu un avis négatif).

► **Réunions à venir**

- **Mardi 19 Avril à 18 H 00**, réunion de la Commission Cadre de Vie, Enfance, pour débattre de l'opération « Argent de Poche »

- **Lundi 23 Avril à 20 H 00 à la Mairie**, réunion de la Commission des Bâtiments

- **Samedi 7 Mai à 9 H 00 à la Mairie**, réunion de la Commission Voirie pour étudier l'entretien des fossés d'intérêts collectifs

► **Spectacle au mois de Juillet**

La Commission Culture de la Communauté de Communes du Val de Sarthe organisera dans la commune trois spectacles au titre de la « Belle Virée », le samedi 23 Juillet. Les lieux restent encore à définir (espace boisé, city stade, place de l'église ?).

Sandrine MALATERRE fait appel aux bonnes volontés car l'organisation est assez prenante mais les spectacles de qualité (voir la précédente édition à MEZERAY).

Pour pallier à un éventuel mauvais temps, la salle polyvalente sera réservée ce samedi 23 Juillet.

► **Travaux dans les bâtiments : Sylvain EMERY**

La rénovation des toitures des locatifs situés derrière la maison de la presse a été effectuée récemment par l'entreprise PICHON qui doit également intervenir le mois prochain dans la salle TRIDON.

Le système d'évacuation des eaux pluviales de la salle de la « Vézanne » sera prochainement mis aux normes.

► **Vestiaires du club de football**

Thibaut DELCROS fait savoir que le projet de construction de nouveaux vestiaires peut faire l'objet d'une subvention de l'Agence Nationale des Sports. Affaire à suivre en temps utile.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST CLOSE A 23 H 00